

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 25 (1963)
Heft: 2

Rubrik: Communications de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'association suisse

Les événements de Cuba

Ce qui s'est passé récemment et se passe encore à Cuba nous montre combien il est important que chaque exploitation agricole dispose de réserves suffisantes de carburant. Nous recommandons par conséquent une nouvelle fois à nos sociétaires de constituer une réserve pour au moins une année, et, si cela a déjà été

fait, de ne pas oublier de la renouveler à temps.

Dans cet ordre d'idées, on nous permettra de relever que les essais effectués à notre demande avec des carburants de remplacement (gaz de bois) ne sont pas aussi inutiles que certains veulent parfois nous le faire comprendre avec un sourire.

Le Secrétariat central



36^{ème} Rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (1er juillet 1961 — 30 juin 1962)

(Suite)

5. Les manifestations organisées par les sections

Parler en détail de toute l'activité déployée par nos 22 sections dépasserait le cadre du présent rapport. Les intéressés voudront bien consulter à ce propos les rapports annuels des différentes sections.

Au cours de cette année administrative, la tâche essentielle de la majorité des sections a consisté à bien renseigner les agriculteurs sur le nouvel Arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 relatif aux véhicules automobiles et remorques agricoles. Des conférences avec projections furent organisées partout afin de familiariser chacun avec les nouvelles dispositions légales. Quelques sections ont déjà mis sur pied des cours préparatoires pour les jeunes, en vue de leur permettre, à partir du 1er janvier 1963, de passer plus facilement l'examen théorique, obligatoire, de conducteur. On constatera d'après le tableau 2 que les activités susmentionnées de nos sections représentèrent énormément de travail. Ce tableau prouve d'autre part la force d'une organisation qui peut compter sur les initiatives de ses sections. A ce propos, nous avons appris avec satisfaction que les services fédéraux et cantonaux compétents s'expriment élogieusement au sujet de la collaboration existant entre notre organisation centrale et ses sections.

Malgré ce travail considérable, quelques-unes de nos sections ont encore pu, comme les années précédentes, organiser des cours techniques, ainsi que des contrôles de l'équipement électrique et du réglage des carburateurs ou des injecteurs. Ces efforts méritent d'être tout particulièrement signalés. Le nombre très important d'agriculteurs (plus de 34 000) qui ont pris part aux manifesta-

tions de nos sections constitue un éclatant succès. Nous exprimons à ces dernières nos sincères remerciements, ainsi qu'aux conférenciers et aux moniteurs de cours des sections, pour leur activité et leur dévouement.

Tableau 2
Manifestations des sections

Section	Assemblées et réunions						Cours				Démonstr.		Excurs.		Total	
	Ass. gén.		Réunions rég.		Réunions rég. avec conf. techn.		C. techn.		C. prép.							
	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.
Argovie	1	120	—	—	31	4346	—	—	5	204	1	220	—	—	38	4890
Deux-Bâles	1	90	—	—	1	90	—	—	5	138	1	40	—	—	8	358
Berne	1	180	2	115	59	3412	10	260	39	850	—	—	—	—	111	4817
Fribourg	1	150	—	—	1	150	—	—	23	1472	1	1200	—	—	26	2972
Genève	1	80	—	—	—	—	—	—	1	26	—	—	—	—	2	106
Grisons	—	—	—	—	—	—	21	225	23	391	—	—	—	—	44	616
Jura Bernois	1	56	—	—	1	56	—	—	31	449	—	—	—	—	33	561
Liechtenstein	1	60	—	—	1	25	1	18	2	50	—	—	—	—	5	153
Lucerne	1	95	—	—	11	950	—	—	—	—	—	—	1	169	13	1214
Neuchâtel	1	65	—	—	—	—	—	—	36	225	—	—	—	—	37	290
Nidwald	1	290	—	—	1	290	—	—	3	67	—	—	—	—	5	647
Obwald	1	40	—	—	7	360	—	—	3	96	7	360	—	—	18	856
Saint-Gall	1	124	—	—	17	894	—	—	24	582	—	—	—	—	42	1600
Schaffhouse	1	280	—	—	15	1103	11	172	13	276	—	—	2	374	42	2205
Schwytz	1	56	—	—	7	479	—	—	—	—	—	—	—	—	8	535
Soleure	1	81	—	—	16	1510	—	—	—	—	—	—	—	—	17	1591
Tessin	1	70	—	—	—	—	—	—	1	60	1	150	—	—	3	280
Thurgovie	1	60	—	—	24	2400	14	252	43	1182	1	350	—	—	83	4244
Valais	1	40	—	—	1	50	1	13	—	—	—	—	—	—	3	103
Vaud	1	165	—	—	—	—	4	74	20	1091	—	—	—	—	25	1330
Zoug	1	150	—	—	—	—	1	20	1	48	—	—	—	—	3	218
Zurich	1	175	—	—	12	2095	5	88	—	—	6	1820	9	693	33	4871
Total	21	2427	2	115	205	18210	68	1122	273	7207	18	4140	12	1236	599	34457

Explications:

- Ass. gén. = Assemblées générales
- conf. ACF = conférences sur l'arrêté du Conseil fédéral du 18.7.1961
- C. tèchn. = Cours techniques
- C. prép. = Cours préparatoires en vue de l'obtention du permis de conduire pour véhicules automobiles agricoles
- n. = nombre de manifestations de ce genre
- p. = nombre de participants.

6. Les manifestations organisées par l'association centrale

Il y a deux ans, nous avons établi à l'intention des moniteurs de cours des sections des directives concernant l'organisation de cours sur l'entretien des machines agricoles. L'année passée, les directives élaborées se rapportaient à l'adaptation et au réglage des plus importants matériels prévus pour le système d'attelage trois-points du relevage hydraulique.

L'arrêté du Conseil fédéral (ACF) du 18 juillet 1961, déjà cité, nous a contraints pour une fois à laisser de côté les problèmes purement techniques pour pouvoir aider les sections à préparer des réunions d'information sur les dispositions de cet arrêté ainsi que les cours préparatoires pour

jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles, qui sont devenus désormais indispensables.

Le 20 novembre et le 1er décembre 1961 se retrouvaient respectivement à Zurich et à Lausanne de nombreux représentants des sections en vue de suivre un cours d'instruction relatif à la préparation et au déroulement de l'examen théorique pour les jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles, ainsi qu'à la mise sur pied de conférences régionales avec projections. Le but de ce cours était de soumettre aux représentants et aux moniteurs de nos sections des suggestions et des directives concernant la façon d'organiser:

- a) des conférences avec projections sur l'ACF du 18 juillet 1961.
- b) des cours préparatoires en vue de l'examen théorique pour jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles.
- c) la collaboration avec l'autorité cantonale compétente lors des examens pour jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles (de 14 à 18 ans).

Les indications concernant les manifestations des sections (tableau 2) montrent à l'évidence que le cours d'instruction en question a porté ses fruits. Nous tenons à remercier vivement MM. H. Beglinger et K. Hatt, de même que MM. les conférenciers, de leur précieux concours.

7. Les organes et les commissions

Les organes et les commissions ont siégé comme suit, au cours de l'exercice, pour discuter des problèmes esquissés dans le présent rapport:

Les Délégués	1 fois	La Commission de vérification
Le Comité central	1 fois	des comptes 1 fois
Le Comité directeur	3 fois	Le Réviseur permanent a exercé
La Commission technique	1 fois	5 fois ses fonctions

Par ailleurs, tous les organes ont dû donner plusieurs fois leur avis, par écrit, au sujet de différentes questions. L'étude des projets de deux ordonnances d'application relatives à la nouvelle loi fédérale sur la circulation routière, en particulier, a donné énormément à faire à Messieurs les membres du Comité central, du Comité directeur et de la Commission technique. Qu'ils en soient encore sincèrement remerciés ici.

8. Les activités du secrétariat central

La publication du texte de l'ACF du 18 juillet 1961 et les nombreuses conférences organisées à ce sujet par les sections ont eu pour conséquence qu'à partir du mois de novembre 1961, le Secrétariat central s'est de nouveau trouvé surchargé outre mesure par l'envoi de dispositifs réfléchissants. En plus de cela, Mademoiselle Liliane Paccaud dut nous quitter à la fin de février 1962 pour cause de mariage et de changement de domicile. Bien

que nous ayons fait paraître plusieurs fois des annonces dans les journaux, il ne fut pas possible de lui trouver une remplaçante; de sorte que le Comité directeur se vit obligé de cesser la vente des dispositifs réfléchissants à dater du mois d'avril 1962.

Les travaux urgents qu'occasionnèrent l'impression des Publications no. 8 et no. 9, ainsi que les feuilles de questions et réponses prévues pour l'examen théorique de conducteur de tracteur, ont représenté un nouveau surcroît de travail pour notre secrétariat. Aussi a-t-il fallu faire souvent des heures supplémentaires et engager en outre des personnes auxiliaires, pour autant qu'on arrivait à en trouver.

La tabelle ci-dessous ne peut donner qu'une idée superficielle des activités du Secrétariat central (les chiffres entre parenthèses se rapportent à l'année précédente):

Travaux à la machine et d'expédition:

Lettres envoyées	3 715	(3 249)
Circulaires (en 2 langues)		
— nombre de circulaires	29 327	(30 062)
— nombre total de pages	124 964	(73 252)
Autres imprimés envoyés	3 018	(1 265)
Expéditions de paquets	2 290	(1 216)
Envois de factures	2 402	(1 410)

Travaux de comptabilité:

Virements postaux	2 717	(2 054)
Pièces justificatives de caisse	204	(214)
Autres documents comptables	1 002	(1 027)

Si le nombre de pages des polycopies a atteint un chiffre aussi élevé, c'est parce que la version italienne de la Publication no. 9, de 48 pages, a dû être reproduite en 1 020 exemplaires, ce qui représente déjà 48 960 pages.

D'autre part, il a fallu s'occuper comme d'habitude de la cartothèque des sociétaires et des abonnés, qui comprend 31 000 fiches, autrement dit la tenir constamment à jour.

Nous ne voudrions pas conclure ce chapitre de notre rapport annuel sans adresser nos vifs remerciements aux vaillantes collaboratrices du Secrétariat central, c'est-à-dire à Mademoiselle Liliane Paccaud (jusqu'au 28 février 1962), Madame Charlotte Frank (occupée en demi-poste), Mademoiselle Marianne Wernli et Madame Schneider (auxiliaire), pour leur travail persévérant et consciencieux.

9. «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Notre périodique est toujours publié en deux éditions séparées, soit l'une en langue française, l'autre en langue allemande. D'autre part, une traduction en italien des articles abrégés de l'édition française continue d'être polycopiée en un certain nombre d'exemplaires. La décision prise à Locarno, lors de la 34ème Assemblée générale, de porter de 12 à 15 le nombre des

numéros du TRACTEUR publiés par année, a donné pleine et entière satisfaction. Les trois fascicules supplémentaires des mois de février, mars et septembre, offrent la possibilité d'imprimer des numéros moins volumineux que par le passé pour les mois en question. Les tirages ont augmenté proportionnellement à l'accroissement de l'effectif des membres. Au mois de juin 1962, ils étaient les suivants:

Edition allemande	25 400	(23 500)	exemplaires
Edition française	8 200	(8 000)	exemplaires
Edition italienne	300	(polycopies)	

Nous nous en voudrions de ne pas mentionner ici nos collaborateurs éprouvés et fidèles. Même si nous ne les nommons pas, ils ont droit à la gratitude de nos organes et de nos lecteurs. Des remerciements doivent être adressés en outre à l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), qui, grâce au «Courrier de l'IMA» rédigé par ses collaborateurs, nous permet d'ajouter un supplément de haute valeur à notre périodique. Nous n'oublierons pas non plus d'en adresser à Messieurs R. Schmid et C. Lanini, nos deux consciencieux traducteurs de langue française et italienne. Enfin nous exprimons notre gratitude à Monsieur E.-A. Hofmann, agent de publicité, de même qu'à Messieurs Schill Frères et au personnel de l'imprimerie, pour leurs efforts et leur dévouement. Soit dit en passant, seul un petit nombre de nos lecteurs se doutent des difficultés que l'on rencontre parfois jusqu'à ce qu'un numéro sorte de presse.

Ainsi qu'on le verra en consultant le tableau 3, le nombre des pages réservées aux annonces n'a pas diminué. Un tel résultat ne s'obtient pas sans peine, soulignons-le, et Monsieur Hofmann doit en être félicité. Si nous devions faire face à une situation nouvelle dans ce domaine au cours du prochain exercice, nous ne pourrions en faire reproche à notre agent de publicité. Cette situation serait la conséquence de certains faits dont nous ne voulons pas encore parler en détail pour le moment. Pour terminer, nous tenons à remercier vivement nos nombreux Annonceurs de leur fidélité de longue date.

Tableau 3
Nombre de pages du périodique depuis 1951

a) «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Année	Texte	annonces	Total
1951	161	119	280
1952	192	144	336
1953	236	132	368
1954	311	189	500
1955	361	183	544
1956	481	175	656
1957	422	210	632
1958	390	210	600
1959	389	199	588
1960	418	258	676
1961	452	268	720

b) «**DER TRAKTOR und die Landmaschine**»

Année	Texte	annonces	Total
1951	187	205	392
1952	260	220	480
1953	292	184	476
1954	392	384	740
1955	395	321	716
1956	508	328	836
1957	450	362	812
1958	418	390	808
1959	433	415	848
1960	435	445	880
1961	460	480	940

c) «**IL TRATTORI et la macchina agricola**»

Année	Texte	annonces	Total
1959	98	—	98
1960	99	—	99
1961	121	—	121

10. Les nouvelles publications de l'ASPT

Les brochures mentionnées ci-dessous ont paru en français et en allemand à la fin de 1961:

Publication no. 8 — «L'agriculteur et la circulation routière»

Publication no. 9 — «Circulation routière et responsabilités»

La Publication no. 9 a été en outre traduite en italien, puis polycopiée.

La Publication no. 8 est consacrée à l'Arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961, qui a été reproduit in extenso. De plus, les questions indiquées ci-dessous y sont encore traitées séparément:

- Les nouvelles dispositions légales les plus importantes
- L'éclairage et la signalisation des véhicules automobiles et remorques agricoles
- Quelques exemples illustrés concernant la priorité de passage en dehors et à l'intérieur des localités
- Tableaux récapitulatifs concernant la construction et l'équipement des véhicules automobiles et remorques agricoles
- Index alphabétique des matières contenues dans l'ACF
- Les signaux routiers expliqués

La Publication no. 9 est destinée à servir de manuel d'instruction aux jeunes de 14 à 18 ans qui, à partir du 1er janvier 1963, devront passer obligatoirement un examen théorique s'ils veulent conduire des véhicules automobiles agricoles sur la voie publique. Cette brochure contient 210 questions et réponses qui touchent tout ce que doivent savoir les agriculteurs et les conducteurs de véhicules automobiles agricoles concernant la circulation routière. Notre Publication no. 9 a été reconnue par tous les cantons comme manuel d'instruction valable. Son auteur est Monsieur H. Beglinger, expert en automobiles, d'Alpnach-Dorf. Nous lui exprimons notre gratitude pour cet important et long travail. Des remerciements sont égale-

ment dus à MM. H. Schmidhauser et K. Hatt, de Schaffhouse, qui nous ont beaucoup facilité la classification et la mise à jour de la volumineuse documentation qui fut nécessaire pour l'élaboration de la brochure en question.

En ce qui concerne l'examen théorique pour les jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles, nous n'avons pu, en son temps, nous déclarer d'accord avec son institution que si les examens avaient lieu d'une façon décentralisée, par groupes, et à des époques de l'année favorables du point de vue de l'agriculture. En posant ces conditions, nous savions que la chose était réalisable moyennant l'application d'un système ad hoc. Lors d'épreuves de capacité et d'habileté pour conducteurs de tracteurs, Monsieur H. Beglinger, membre d'honneur, avait déjà appliqué un tel système, qui était adopté en Amérique depuis plusieurs années pour procéder à des tests. Les 6 feuilles de réponses et de questions élaborées par Monsieur Beglinger durent être mises au point à la hâte, car le temps pressait terriblement. Il nous a fallu faire de nouveau appel à Messieurs Schmidhauser et Hatt, ainsi qu'à Monsieur Risch, secrétaire de l'Association des chefs des services automobiles cantonaux, pour nous prêter aide. Nous les en remercions encore très vivement. Grâce à la peine que chacun se donna, il fut possible, le 3 janvier 1962, de mettre à la disposition des services cantonaux compétents tout le matériel nécessaire pour les examens. A notre connaissance, la totalité des cantons, sauf un, se servent de ce matériel.

11. Le service de renseignements et de conseils

Nos sociétaires profitent toujours largement de la possibilité qu'ils ont de se faire renseigner et conseiller gratuitement par le Secrétariat central. Nous donnons nous-mêmes les renseignements de caractère général ou juridique. Quant à ce qui concerne les renseignements techniques relevant du domaine du machinisme agricole, on sait que nous avons conclu un arrangement à ce sujet avec l'IMA, selon lequel nos sociétaires peuvent s'adresser à lui sans frais — par écrit, par téléphone ou en venant en personne — pour se faire conseiller. Au cours de ces douze derniers mois, l'institut en question a répondu à 88 (97) demandes de renseignements. Nous remercions sincèrement les techniciens de l'IMA de leur précieuse collaboration. MM. A. Wydler, de Rüschlikon, H. Beglinger, d'Alpnach-Dorf et L. Moos, de Schongau, se sont chargés comme d'habitude des expertises se rapportant soit aux réparations à effectuer pendant la période de garantie des machines, soit à des factures relatives à des travaux de réparation, ainsi que de répondre à certaines demandes de nature technique. Nous tenons également à les remercier de leur précieux appui.

12. Questions financières

Tout ce qui concerne les finances et la comptabilité de l'association se trouve exposé de façon circonstanciée dans un rapport spécial, lequel n'est remis qu'à MM. les Délégués et à MM. les membres du Comité central.

Les indications générales données ci-après permettront toutefois à nos sociétaires de se faire une idée assez exacte de la situation financière de l'ASPT. Les recettes du compte de l'édition allemande du périodique s'élèvent à fr. 219 623.20 et les dépenses à fr. 219 464.47, ce qui représente un bénéfice de fr. 158.73. En ce qui concerne le compte de l'édition française, les recettes montent à fr. 70 509.49 et les dépenses à fr. 66 625.75. Il se solde donc par un bénéfice de fr. 3 883.74. Quant au compte du service technique, les recettes, qui sont de fr. 141 575.55, excèdent les dépenses de fr. 2 036.45. Le compte du Secrétariat central se clôture par un bénéfice de fr. 6 316.72, les dépenses étant de fr. 211 128.78. Les recettes totales s'élèvent donc à fr. 649 117.74 et les dépenses totales à fr. 636 722.10, ce qui donne un bénéfice net total de fr. 12 395.64. La fortune de l'association atteint de ce fait la somme de fr. 73 978.52, à laquelle il faut ajouter un fonds à destination spéciale de fr. 5 006.40. Il convient de faire remarquer à ce propos, premièrement qu'une partie seulement de cette fortune est constituée par des avoirs liquides, secondement qu'une organisation suisse doit absolument disposer d'un capital de réserve. Nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur H. Haefeli, de Windisch (AG), réviseur permanent, ainsi qu'à Messieurs L. de Buman, de Schmitten (FR), et F. Widmer, d'Ardon (VS), réviseurs ordinaires, pour l'acceptation et l'exécution de leur mandat.

13. Les analyses de carburants et de lubrifiants

On sait que des échantillons de carburants et d'huiles à moteurs peuvent être envoyés pour une analyse gratuite au Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM) à condition de se faire délivrer un bon par le Secrétariat central. Au cours du présent exercice, 15 (16) sociétaires, représentant 7 (8) sections, ont fait usage de cette possibilité.

En analysant l'un des douze échantillons d'huile reçus, le LFEM a pu constater:

- que l'huile de base avait été «coupée» pour $\frac{1}{3}$ avec une autre huile (à engrenages) dont la courbe de viscosité s'avérait défavorable avec les variations de température.
- que l'huile analysée contenait des composés du chlore tels qu'on en trouve dans les huiles dites hypoïdes employées pour les transmissions.

Ainsi que le fait remarquer le LFEM, il est dangereux d'employer dans les moteurs à explosion des huiles renfermant des composés du chlore, car il faut presque toujours s'attendre alors à des phénomènes de corrosion. Nous saisissons cette occasion pour conseiller à nos sociétaires de ne pas acheter leurs huiles de graissage à des commis voyageurs inconnus qui ne représentent pas des firmes sérieuses et de réputation bien établie.

Sur les 3 échantillons de carburant soumis au LFEM, deux donnaient matière à critique, car ils contenaient des «impuretés à point d'ébullition élevé».

Ces analyses, qui peuvent être effectuées sans frais par l'intermédiaire de notre association, représentent un facteur de sécurité important dans le secteur des huiles et carburants.

(A suivre)

On trouve dans chaque village

- des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance!

The advertisement features a large black rectangular frame containing a central image of a battery. A white arrow points from the top left towards the top right, with the text "Démarrage rapide..." on the left and "...et très bon éclairage!" on the right. To the left of the main image is a circular logo with the word "OERLIKON" in bold capital letters, with "la marque qui s'impose" written below it. In the bottom right corner of the main image, there is another smaller image of a battery with the "OERLIKON" logo on its side panel. Below the main image, the text "la batterie suisse de qualité!" is centered, followed by "Fabrique d'Accumulateurs d'Oerlikon, Zurich 50".